

Secrétariat communal  
Votre correspondant : JLM  
Réf. : QE 17.12.2025 – Véhicules 2 roues abandonnés  
T. 02/600.49.62  
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be  
www.molenbeek.be

Monsieur Didier Milis  
Conseiller communal  
Boulevard Louis Mettewie, 93 bte 24  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 06/01/2026

**Objet : votre interpellation transformée en question écrite lors de la séance du 17/12/2025 relative aux véhicules deux roues abandonnés dans la commune.**

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre interpellation transformée en question écrite lors de la séance du 17/12/2025 relative aux véhicules deux roues abandonnés dans la commune.

Il existe une manière toute simple de signaler un vélo abandonné dans la rue : avec son smartphone et l'application «Fix My Street».

Pour signaler un vélo abandonné sur la voie publique, il suffit d'utiliser la plateforme régionale Fix My Street.

Procédure de signalement :

- Accédez à la plateforme : Utilisez le site web ou l'application mobile Fix My Street.
- Localisez l'incident : Indiquez l'emplacement exact du vélo abandonné, si possible en utilisant la géolocalisation ou en notant l'adresse manuellement.
- Décrivez l'incident : Sélectionnez la nature de l'incident et précisez qu'il s'agit d'un "vélo abandonné".
- Ajoutez des détails: Prenez si possible une photo du vélo et notez toute caractéristique distinctive (marque, couleur, état, etc.) pour faciliter son identification future.

Étapes suivantes après le signalement :

- Intervention communale : Le services mobilité est informé via Fix My Street. Une bandelette autocollante avec une date d'enlèvement prévue (généralement 3 semaines plus tard) est apposée sur le vélo.
- Enlèvement et stockage : Si le propriétaire ne se manifeste pas dans le délai imparti, le vélo est enlevé et emmené au Dépôt Bruxellois des vélos retrouvés, géré par l'association CyCLO.
- Réaffectation : Après 3 mois, si le vélo n'est pas réclamé, il peut être réparé pour être revendu comme vélo d'occasion à des associations, des écoles ou des communes, ou démonté pour pièces.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
La Secrétaire f.f.,



Nathalie VANDEPUT.

Le Bourgmestre f.f.,



Amet GJANAJ.

SYNTHESE DU DOSSIER

Conseil Communal - Séance du 17.12.25 - Point : 63

---

**#Objet : Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Didier Milis, conseiller communal MR-OPEN VLD, relative aux véhicules deux roues abandonnés dans la commune - Report du 19/11/2025. #**

---

## DÉPARTEMENT SERVICES GÉNÉRAUX ET DÉMOGRAPHIE

### Organisation générale

Monsieur le Bourgmestre faisant fonction, Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

De nombreux habitants de Molenbeek-Saint-Jean constatent, depuis plusieurs mois, la présence de vélos et de scooters désossés, voire réduits à l'état de carcasses, stationnés ou abandonnés dans différents quartiers de la commune. Ces véhicules, souvent laissés à même le trottoir ou adossés à des grilles, finissent par encombrer l'espace public, dégrader le cadre de vie et donner une image négligée de notre commune.

Ce phénomène est observé à plusieurs endroits récurrents, • aux abords des stations de métro et des arrêts de bus, • le long de certaines artères principales, • ainsi que dans plusieurs quartiers résidentiels.

Ces dépôts de carcasses métalliques représentent non seulement une nuisance visuelle, mais également un risque de sécurité, notamment pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et les enfants.

Dans ce contexte, je souhaite poser au Collège les questions suivantes :

1. Quel est le délai moyen d'intervention des services communaux pour procéder à l'enlèvement de vélos ou scooters abandonnés signalés sur la voie publique ? 2. Quels services sont compétents pour cette mission (propreté publique, police, voirie, ou service technique communal) ? 3. Combien d'enlèvements ont été effectués depuis le début de l'année 2025, et sur quels critères ces interventions sont-elles priorisées ? 4. La commune prévoit-elle de renforcer ce service ou de mettre en place une campagne spécifique pour débarrasser l'espace public de ces objets encombrants ? 5. Enfin, le Collège compte-t-il sensibiliser les habitants à la procédure de signalement de ces véhicules abandonnés, afin d'assurer une meilleure réactivité des services ?

L'objectif est de restaurer un cadre de vie propre et sûr, conforme aux attentes légitimes des Molenbeekois et à l'image que notre commune souhaite projeter.

Je vous remercie.

Didier MILIS Conseiller communal Chef de groupe

